

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

Le 11 décembre deux mille vingt-quatre à 17h00 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

#### DELIBERATION N°09

#### ADOPTION D'UNE DEMARCHE NUMERIQUE RESPONSABLE AU SEIN DE L'ALPI

##### Présents (présentiel et visioconférence) :

Dominique BIZIERE, Frédéric CARRERE, Jean-François CHIVRACQ, Virginie CLAVE, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Céline FOURNIER, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR BERRUYER, Karl MADER, Magali VALIORGUE, Christine FOURNADET, Adeline VERGEZ.

##### Absents Excusés :

Hervé CARREL, Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Didier GAUGEACQ, Serge LASSERRE, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE.

Date de convocation par voie dématérialisée : 04 décembre 2024

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 13

Votants/Pour : 13

Abstention : 0



L'Alpi est engagée, depuis plusieurs années, dans une digitalisation de plus en plus marquée, qui se traduit par une profonde transformation numérique : fonctionnement des activités pendant la crise sanitaire, dématérialisation des services publics et des procédures administratives.

Le constant est que l'Alpi doit rester vigilante sur les impacts de cette transformation et veiller aux possibles effets d'un numérique non maîtrisé.

En effet le développement des usages numériques qui permet d'accéder à des nombreux services ont un réel impact sur l'environnement. L'empreinte énergétique et le poids environnemental du numérique ne sont pas à négliger.

Attentive à ces problématiques, l'Alpi s'engage à la mise en œuvre des mesures opérationnelles à court, moyen et long terme :

- Optimiser les outils numériques afin de limiter leurs impacts environnementaux et de consommations de matériel ou de services numériques,
- Développer des offres de services accessibles pour tous, inclusives et durables,
- Promouvoir des pratiques numériques éthiques et responsables,
- Favoriser l'émergence de nouveaux comportements et valeurs.
- Un achat public tourné vers un numérique plus responsable,
- La prise en compte de l'ensemble du cycle de vie des matériels informatiques,
- L'écoconception des sites Internet et des applicatifs,
- La mise en œuvre d'un plan de sensibilisation, notamment envers les élus et les agents publics.

Dans cette optique, il est important de formaliser une « stratégie pour un numérique responsable » c'est-à-dire d'un numérique sobre, inclusif, accessible, plus respectueux des objectifs de développement durable.

Un travail de fond doit être aussi engagé de manière transversale au sein de l'Alpi et concerné l'ensemble des services, notamment avec les systèmes d'information afin de mettre en œuvre des actions sur le numérique responsable.

Au sein des équipes, il s'agit de faire évoluer les compétences, les pratiques et les comportements numériques, et dans la continuité être le porte-parole auprès des collectivités adhérentes.

Un comité de pilotage sera constitué afin d'assurer la cohérence des plans d'actions de la démarche numérique responsable.

## LE COMITE SYNDICAL

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,



**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

**Vu** la feuille de route pour le numérique responsable,

**Vu** le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

**Article 1 :**

D'acter la démarche numérique responsable,

D'approuver les termes de la feuille de la route ci jointe,

D'installer un comité de pilotage numérique responsable.

**Article 2 :**

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

*Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application : <https://www.telerecours.fr>*

Fait à Mont-de-Marsan, le 11 décembre 2024

**La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPI**

**Magali VALIORGUE**

La Présidente certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :